

**Direction :** FAMILLE

**Service :** Accueil Inscriptions Régie Périscolaire

**Affaire suivie par :** Corinne GASQ

Objet : Procédure réservation accueil de loisirs - vacances d'été 2016

Pièces jointes : 7

Madame, Monsieur,

La fréquentation de votre enfant à l'accueil de loisirs durant les vacances d'été doit, je vous le rappelle, faire l'objet au préalable d'une demande de réservation des jours de fréquentation.

Si vous souhaitez que votre enfant fréquente l'accueil de loisirs durant les vacances d'été 2016, il vous appartient de compléter le ou les formulaires de réservation joints à ce courrier, en prenant acte des informations et rappels suivants :

- Vous devez impérativement être à jour de vos factures de prestations municipales.
- Votre enfant doit préalablement être inscrit à l'activité «Vacances Scolaires» et votre quotient familial 15/16 doit être calculé.
- Le formulaire de réservation doit être renseigné et remis jusqu'au **8 juin 2016 inclus pour les vacances de juillet** et jusqu'au **15 juin inclus pour les vacances d'août**, au personnel de l'accueil de loisirs. Le récépissé de dépôt du formulaire vous sera remis en contrepartie. Toute réservation effectuée dans ce délai sera de fait acceptée.

Les formulaires sont téléchargeables sur le site de la ville : [www.colombes.fr](http://www.colombes.fr), disponibles dans les accueils de loisirs et en Mairie, service « Accueil Inscriptions Régie Périscolaire » ou dans les mairies de proximité (Aragon ou Fossés Jean/Gare du Stade).

- La réservation s'effectue à la journée y compris le temps de la restauration.
- Vous avez la possibilité de **modifier ou annuler** votre réservation, jusqu'au **15 juin 2016 inclus pour les vacances de juillet** et jusqu'au **22 juin inclus pour les vacances d'août**.

Pour ce faire, vous devez informer la Direction de la Famille en envoyant un mail à l'adresse [annulationvacances@mairie-colombes.fr](mailto:annulationvacances@mairie-colombes.fr) ou un courrier au service «Accueil Inscriptions Régie Périscolaire» (le cachet de la poste faisant foi) en précisant :

- votre nom
- le nom et le prénom de votre enfant
- l'école de votre enfant (en précisant s'il s'agit d'une école élémentaire ou d'une école maternelle)
- les jours de réservation à modifier ou à annuler

Un courriel d'accusé réception automatique vous sera délivré pour preuve de prise en compte de votre demande.

- **Au-delà du 15 juin pour le mois de juillet et du 22 juin pour le mois d'août**, votre enfant figurera sur liste d'attente. En cas de place disponible, le service Enfance vous contactera pour vous proposer l'accueil de votre enfant. En l'absence d'appel de la part des services, vous devrez considérer que votre enfant ne pourra pas être accueilli.

- Toute réservation non annulée dans le délai imparti entraînera la facturation et la majoration. Cependant, la facturation et la majoration ne s'appliqueront pas si, **pour raison de force majeure ou de situation imprévisible**, votre enfant ne peut fréquenter l'accueil et sous réserve de l'annulation de la prestation au plus tard le jour même avant 9h30 par mail, à l'adresse [annulation@mairie-colombes.fr](mailto:annulation@mairie-colombes.fr), avec un justificatif joint ou transmis au service «Accueil Inscriptions Régie Périscolaire», dans un délai de 4 jours.

- Comme lors de chaque période de vacances scolaires, la municipalité se réserve la possibilité de regrouper certaines structures (cf. document joint).

Souhaitant par avance d'agréables vacances à votre enfant et à vous-même, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Leila LEGHMARA

Adjointe au Maire  
Affaires Scolaires et Enfance